



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 11 octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Prestation de remplacement de boîtier UCOPIA

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité de maintenir le niveau de sécurité des Systèmes d'Information ;

Décision du 11 octobre 2021

OBJET : Prestation de remplacement de boîtier UCOPIA

APPROUVE

Le devis de Micro-Extension, ci-annexé, n°621729 du 29/09/2021 (SIRET : 33054038600027) sise 20200 Bastia d'un montant global de 1 400 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 21 – compte 2183 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 OCT. 2021**
et publication ou notification
du **14 OCT. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI